



Madame Catherine Vautrin
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités
Hôtel du Châtelet
127, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 29 janvier 2024

Lettre recommandée par précaution

Madame la Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination en qualité de Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités.

La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (Fcsf), l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Acepp) et le syndicat employeur Elisfa sont des organisations majeures du champ de la cohésion sociale et de la solidarité.

Elles regroupent des centres sociaux et socioculturels, des établissements d'accueil du jeune enfant, des espaces de vie sociale, des associations de développement social local, qui œuvrent pour toutes les générations et dans tous les territoires pour :

- L'accueil de la petite enfance ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le soutien et l'accompagnement à la parentalité ;
- La conception et la mise en œuvre de projets sociaux ;
- Le développement social local ;
- L'animation et le développement du lien social.

Ces associations sont réunies au sein de la Branche des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA).

Les partenaires sociaux de cette branche ont signé un avenant de révision des classifications et des rémunérations qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Cet avenant met en place un nouveau système de rémunération et de classification pour les 80 000 salariés de notre Branche et vise à revaloriser les salaires, principalement ceux situés en bas de l'échelle des rémunérations et ceux des cœurs de métiers. Il vise également à faciliter et mieux reconnaître et valoriser les parcours professionnels.

Pendant plusieurs mois nous avons travaillé avec vos prédécesseurs, M. Jean-Christophe Combe et Mme Aurore Bergé, afin de garantir et organiser le financement de l'avenant signé par notre Branche Professionnelle. Nous avons également rencontré à plusieurs



reprises la Présidence de la CNAF, le directeur général de la Cohésion Sociale, la direction de la Sécurité Sociale et l'Association des Maires de France afin de présenter l'avenant et son impact sur la masse salariale des structures.

L'engagement de l'Etat à travers la voix de ses ministres à soutenir les revalorisations salariales négociées a été réaffirmé à plusieurs reprises et notamment dans le cadre des travaux des comités de filière petite enfance et animation dont nos organisations sont membres mais aussi à plusieurs reprises par voie de presse s'agissant des revalorisations salariales des professionnel·les de la petite enfance.

Les nouvelles dispositions instituées par l'avenant étaient très attendues par les professionnels de la Branche, employeurs et salariés. Aujourd'hui, malgré la qualité de nos précédents échanges avec vos prédécesseurs et les engagements pris, nous sommes très inquiets quant aux modalités pratiques de financement de cet avenant. La dynamique enclenchée est aujourd'hui suspendue alors même que les augmentations salariales vont s'appliquer sur les paies de janvier, les avenants ayant été étendus par un arrêté du 11 décembre paru au Journal Officiel du 16 décembre 2023.

Les futures nominations au sein de votre ministère seront, nous l'espérons, de nature à poursuivre ce dialogue rapidement et à assurer le financement de notre avenant afin que son application ne soit pas la cause de licenciements ou de fermeture de structures. En cette fin de mois de janvier, la tension est en effet très forte. Les associations ayant une trésorerie fragile et celles dans des situations particulières, notamment les micro-crèches associatives paje et les RPE ont besoin des précisions qui leur permettront de faire face à leurs échéances : la paie du mois de janvier étant la première.

Nous avons la ferme conviction que les associations de notre branche, centres sociaux, établissement d'accueil du jeune enfant, associations de développement social local, sont un chaînon indispensable dans le maintien et le développement du lien social et familial et nous sommes, la Fcsf, l'Acepp et Elisfa convaincus de la nécessité d'évolutions de notre politique salariale, afin de maintenir le secteur attractif et ainsi les activités proposées par nos structures.

Afin de poursuivre ce dialogue, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer et échanger autour de ces préoccupations.

Vous renouvelant nos sincères félicitations, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Tarik Touahria
Président de la FCSF

RODRIGUEZ Isabelle

Isabelle Rodriguez
Présidente de l'ACEPP

Dominique Durand
Président d'ELISFA